



droit d'acquisition à la nationalité française

Par **nouei**, le **24/02/2010** à **23:10**

bonjour,

je vous envoie ce courrier afin de me venir en aide, je suis né d'un père français, je réside en France depuis trois ans.

j'ai fait les démarches au prés d'un tribunal de grande instance afin d'acquérir la nationalité française mais malheureusement j'ai eu une réponse négative, parce que mes parents se sont mariés après ma naissance et il n y eu un acte de reconnaissance de mon père j'ai donc fait des recherches pour pouvoir trouver cette acte, on m'a conseillé de faire une demande de grâce au prés d'un greffier, j'ai donc envoyer une lettre au greffier avec l'acte de reconnaissance au mois de janvier.

je voulais savoir combien de temps peut durer une réponse et si j'ai des chances d'avoir une réponse positive

merci de me réponse au plus vite sur mon adresse email (noueirata@hotmail.com)ou sur ce site merci d'avance